

Communiqué de presse

Paris, le 16 novembre 2018

Quinzaine de la transmission-reprise 2018

21 novembre au 4 décembre

« Chef d'entreprise, et si vous cédiez à vos salariés ? »

Engagée dans une démarche de pérennité du tissu économique et de l'emploi, la Confédération générale des Scop est partenaire de la 3^e édition de la Quinzaine de la transmission-reprise lancée à l'initiative du ministère de l'Economie et des Finances.

> Le défi de la transmission des entreprises

Selon les chiffres de Bercy, 60 000 entreprises sont mises en vente chaque année mais combien sont reprises ? Transmettre son entreprise à ses salariés en Scop, notamment dans le cadre d'un départ à la retraite, permet de sauvegarder les emplois et de maintenir un ancrage territorial. Fatima Bellaredj, déléguée générale de la CG Scop, souligne : « *la transmission d'entreprise saine constitue un véritable enjeu de société. La transmission aux salariés est une piste qu'il ne faut pas négliger, car elle permet de trouver sereinement un repreneur, en assurant une pérennité rassurante pour l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.* »

> La transmission aux salariés : conseils et formations

Afin de sensibiliser les chefs d'entreprise à la transmission aux salariés, la Confédération générale des Scop mènera une campagne publicitaire radio du 18 novembre au 4 décembre, les invitant à consulter le site informatif www.jetransmetsamesalaries.fr.

Sur l'ensemble du territoire, le réseau des Scop accompagne les cédants et les repreneurs tout au long du processus de transmission des entreprises sur les aspects juridiques, financiers mais aussi en matière de formation des futurs dirigeants. En 2017, ce sont 660 emplois qui ont été consolidés par la transmission d'entreprise en coopérative.

> Des entreprises transmises récemment en Scop témoignent

Voici les exemples d'entreprises qui témoignent dans le cadre de cette campagne publicitaire :



Viviane Borne, fondatrice et ancienne dirigeante de Calligée : « Si les salariés sont motivés, si on est content d'eux, donc il n'y a aucune raison de ne pas céder aux salariés. La Scop, ça redynamise et ça motive tout le monde. Le fait que les salariés soient ensemble et partie prenante de l'entreprise, développe la rentabilité de l'entreprise parce que chacun est responsable de son travail. A la fin de l'année, les résultats, c'est pour eux. »

Calligée, bureau d'études technique indépendant spécialisé dans la gestion du sol, du sous-sol et des eaux, intervient depuis plus de trente ans au service des collectivités, des donneurs d'ordre institutionnels, des grands comptes, des industriels, des agriculteurs et des particuliers.

<https://www.calligee.eu/>



Céline Angelats, co-gérante de Carmelec : « Pour tout vous dire, il y a à peu près 3 ans, les dirigeants de l'époque et les associés ont commencé à mettre en place à Carmelec une vision collaborative. Je crois qu'aujourd'hui, c'est un véritable choix. C'est se dire qu'on veut travailler autrement, travailler ensemble, être compétitif ensemble et naturellement on voulait passer en Scop. Les cédants ont été acteurs et nous avons été acteurs. »

Carmelec propose un ensemble de solutions techniques innovantes dans les domaines de la mesure de la radioactivité, du contrôle non-destructif et du génie civil.

<https://www.carmelec.fr/>

Thierry Cousin, ancien dirigeant de Sefard : « La transmission pour les chefs d'entreprise aujourd'hui de PME et de PMI, c'est quand même quelque chose qui devient vraiment problématique. Je pense que cela va être de plus en plus difficile de trouver des acheteurs. Il y a un véritable intérêt à réfléchir à la transmission sous forme de Scop. Il faut que ce soit une véritable volonté. La Scop peut permettre de garder du savoir-faire sur place, là où les gens vivent. »

Sefard est spécialisée dans la conception et la fabrication de ressorts — fil et feillard — et de pièces usinées en acier et autres métaux. L'entreprise, qui dispose de son propre bureau d'études, est à même de concevoir ou de finaliser la conception, en collaboration avec le service d'études de son client, de pièces aux formes complexes.

<https://www.sefard-scop.com/>



A propos des Scop et des Scic

La Scop a la particularité d'appartenir à ses salariés associés majoritaires (ils détiennent au minimum 51 % du capital et 65 % des droits de vote). Impliqués, ils sont aussi motivés par le système de répartition équitable de la richesse produite (entreprise, capital, salariat) : en moyenne, les Scop redistribuent plus de 40 % des résultats à leurs salariés. La Scic a la particularité d'associer autour d'un projet économique commun toute personne physique ou morale (dont obligatoirement les salariés et les bénéficiaires).

Les décisions fonctionnant sur un principe démocratique, chaque associé détient une voix lors des assemblées générales, quel que soit le montant de son capital.

A PROPOS DE LA CONFEDERATION GENERALE DES SCOP

Porte-parole des Scop et des Scic auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux, la Confédération générale des Sociétés coopératives a pour mission de coordonner et d'animer le réseau des Scop et Scic, présent sur tout le territoire avec 12 unions régionales et 3 fédérations de métiers (BTP, industrie et communication). Le réseau propose un service complet aux Scop et Scic adhérentes et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...

www.les-scop.coop
www.jetransmetsamessalaries.fr

Contacts presse

Agence AUVRAY & ASSOCIÉS
Christelle Malochet - c.malochet@auvray-associes.com / 01 58 22 25 97
Sarah Struk - s.struk@auvray-associes.com / 01 58 22 21 14